

**Procédures en cas d'intempéries  
dans nos établissements et au transport scolaire**

**Val-d'Or, le 1<sup>er</sup> décembre 2015** – La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois souhaite rappeler aux parents et aux élèves ses procédures en cas d'intempéries sur la décision de maintenir, de retarder ou d'annuler le transport scolaire. Dans tous les cas, nous vous rappelons que les écoles, les services de garde et les centres demeurent ouverts pour accueillir les élèves. Ainsi, lors d'une interruption du transport scolaire, le parent a le choix de conduire son enfant à l'école ou non. La sécurité des élèves nous tient à cœur!

L'évaluation de la situation se fait entre 5 h 30 et 6 h 30 à l'aide de différentes données recueillies auprès d'Environnement Canada, de la Sûreté du Québec ainsi que des transporteurs des différents secteurs de notre territoire (Malartic, Senneterre et Val-d'Or). Étant donné l'étendue du territoire de la Commission scolaire, les conditions climatiques peuvent varier d'un endroit à l'autre et peuvent entraîner le retard ou l'annulation du transport scolaire selon le secteur.

**Transport retardé de 4 heures**

Selon les conditions climatiques, le transport scolaire peut être retardé de 4 heures. Dans ce cas, une décision est prise à 10 h 30 annonçant la reprise du service de transport ou l'annulation pour la journée. Lors d'une reprise de service, les autobus passeront 4 heures plus tard.

**Transport annulé pour la journée**

En cas d'intempéries, le transport scolaire peut être annulé pour la journée. Dans ce cas, le parent qui a conduit son enfant à l'école est responsable de son retour à la maison.

**Situation exceptionnelle – transport devancé**

Exceptionnellement, si un changement climatique important survient en après-midi, les parents sont avisés de cette situation et des mesures sont mises en place pour planifier le retour à la maison plus tôt et les services de garde peuvent accueillir les élèves au besoin.

Pour être informé rapidement de l'état de la situation du transport scolaire, plusieurs moyens de communication sont disponibles :

- Consulter le site Internet [www.csob.qc.ca](http://www.csob.qc.ca) – un bandeau rouge s'affiche en haut à droite en cas d'interruption de service;
- Abonnez-vous et recevez les alertes du transport par courriel en vous inscrivant à liste d'envoi sur le site de la Commission scolaire – section Transport scolaire;
- L'information est publiée sur la page Facebook de la Commission scolaire;
- Surveillez les informations diffusées par les médias locaux.

À noter que malgré la décision de maintenir le transport ou en cas de froid extrême, un parent peut décider de garder son enfant à la maison.

*La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois offre des services éducatifs de qualité à plus de 5000 élèves jeunes et adultes sur son territoire. Elle compte 23 établissements scolaires, soit 15 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle et 3 centres de formation générale des adultes. C'est plus de 1 100 employés qui font partie de cette grande équipe, dont 600 enseignants, 430 membres du personnel de soutien, près de 50 professionnels et 40 gestionnaires.*

-30-

Source : Caroline Neveu  
Conseillère en communication  
819 825-4220, poste 3013  
[neveu.caroline@csob.qc.ca](mailto:neveu.caroline@csob.qc.ca)